

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No : 500-06-000893-178

COUR SUPÉRIEURE
(Actions collectives)

SIMON ST-ONGE

Demandeur
et

« Toutes les personnes physiques et morales au Québec qui ont possédé ou loué un iPhone SE, 5, 6, 7 et leurs sous séries (ci-après dénommés ensemble « IPHONES visés ») et qui ont effectué une mise à jour de leurs iPhones à l'iOS 10 et iOS 11 ou aux versions ultérieures de l'iOS, ou de tout autre groupe à être déterminé par la Cour. »

« Le groupe »
Désignés collectivement
« Les Demandeurs »

c.

APPLE INC.

et

APPLE CANADA INC.

Défenderesses

**DEMANDE POUR PERMISSION DE REMODIFIER
LA DEMANDE INTRODUCTIVE D'INSTANCE**

**AU SOUTIEN DE LEUR DEMANDE, LES DEMANDEURS EXPOSENT
RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**

1. Le 20 mars 2019, un jugement (ci-après désigné « le jugement ») rendu par l'honorable Chantal Corriveau (j.c.s.), a autorisé l'exercice d'une action collective contre les défenderesses Apple inc. et Apple Canada inc. (ci-après désigné « les défenderesses ») pour le compte des personnes membres du groupe.

2. La nature de l'action collective exercée par les demandeurs pour le compte des membres est une action collective en diminution de prix et dommages-intérêts compensatoires et punitifs contre Apple inc. et Apple Canada inc. afin de sanctionner une inexécution à des obligations de résultat, soient :
 - Les manquements à la garantie légale de qualité, à la garantie d'usage et à la garantie de durabilité de ses téléphones cellulaires et leurs batteries des iPhone de séries et sous-séries SE, 5, 6 et 7, et cela, à l'égard des membres du groupe et/ou;
 - La commission d'une pratique interdite, soit l'omission de faits importants : (1) au moment de l'acquisition d'un appareil quant à l'existence d'un risque de vieillissement prématûr des batteries des téléphones fabriqués par les défenderesses et (2) préalablement à l'installation de mises à jour, l'existence de conséquences négatives possibles sur le fonctionnement des appareils suite à l'installation de mises à jour du système d'exploitation iOS 10.
3. À ce jour, le dossier est en état et une déclaration commune a été déposée au dossier de la Cour.
4. Les demandeurs sollicitent l'autorisation du tribunal pour modifier leur procédure introductive d'instance afin de préciser les dommages compensatoires et punitifs :
 - a) Ajouts : par. 115.1 à 115.3 et par. 117.1 à 117.6
 - b) Modifications : par. 117c) et 136
 - c) Suppressions : par. 128 à 130 et 135
5. Il est dans l'intérêt de la justice et des membres du groupe d'autoriser la modification sollicitée.
6. Accueillir la présente demande assurera un meilleur déroulement et favorisera une saine gestion de l'instance.
7. La présente demande est bien fondée en faits et en droit.

POUR CES MOTIFS PLAISE À CETTE HONORABLE COUR :

ACCUEILLIR la présente demande.

AUTORISER les demandeurs à déposer la demande introductive d'instance remodifiée d'une action collective avec les modifications apportées à la description du groupe autorisé.

PRENDRE ACTE du dépôt au dossier de la Cour de l'original de la demande introductive d'une action collective.

LE TOUT sans frais, sauf en cas de contestation.

Montréal, ce 16 janvier 2024



Delouya Markakis, avocats
Me Eric Delouya
Procureurs des demandeurs

Montréal, ce 16 janvier 2024



Cabinet BG Avocat inc.
Me Benoit Gamache
Procureurs-conseils des demandeurs

Québec, ce 16 janvier 2024



BGA inc.
Me David Bourgoin
Procureurs-conseils des demandeurs

AVIS DE PRÉSENTATION

Destinataires : **Me Sarah Woods**
Me Marie Rondeau
(McCarthy Tétrault s.e.n.c.r.l., s.r.l.)
1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 0A2
Téléphone : (514) 397-4273
Télécopieur : (514) 875-6246
swoods@mccarthy.ca
mrondeau@mccarthy.ca
Procureurs des défenderesses

PRENEZ AVIS que la présente Demande pour permission de remodifier la demande introductory d'instance sera présentée pour adjudication, au Palais de justice de Montréal situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1B6, district de Montréal, à une date, une heure et une salle qui seront déterminées par l'honorable Marie-Christine Hivon (j.c.s.).

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, ce 16 janvier 2024



Delouya Markakis, avocats
Me Eric Delouya
Procureurs des demandeurs

Montréal, ce 16 janvier 2024



Cabinet BG Avocat inc.
Me Benoit Gamache
Procureurs-conseils des demandeurs

Québec, ce 16 janvier 2024



BGA inc.
Me David Bourgoin
Procureurs-conseils des demandeurs

Sonia Tremblay

De: Sonia Tremblay
Envoyé: 16 janvier 2024 11:01
À: Woods, Sarah; Rondeau, Marie; notification@mccarthy.ca
Cc: David Bourgoin; Benoît Gamache; 'Eric Delouya'; Henri, Johanne
Objet: Simon St-Onge c. Apple inc. et Apple Canada inc. - No de Cour : 500-06-000893-178 -
Demande pour permission de remodifier la demande introductive d'instance et
Demande introductive d'instance remodifiée en action collective
Pièces jointes: 500-06-000893-178 - DEM PERM REMOD DEM INTRO (24-01-16).pdf;
500-06-000893-178 - DEM INTRO REMOD (24-01-16).pdf

Suivi:	Destinataire	Réception
	Woods, Sarah	
	Rondeau, Marie	
	notification@mccarthy.ca	
	David Bourgoin	Remis: 2024-01-16 11:02
	Benoît Gamache	
	'Eric Delouya'	
	Henri, Johanne	

NOTIFICATION PAR COURRIEL (Art. 109 et suivants C.p.c.)

Nature du document : Demande pour permission de remodifier la demande introductive d'instance et Demande introductive d'instance remodifiée en action collective

No de dossier de Cour : 500-06-000893-178

Noms des parties : Simon St-Onge c. Apple inc. et Apple Canada inc.

Expéditeur : Me David Bourgoin
BGA inc.
67, rue Sainte-Ursule
Québec (Québec) G1R 4E7

Adresse courriel : dbourgoin@bga-law.com

Date : 16 janvier 2024

Destinataires : Me Sarah Woods
Me Marie Rondeau
(McCarthy Tétrault s.e.n.c.r.l., s.r.l.)
1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 0A2
Téléphone : (514) 397-4273
Télécopieur : (514) 875-6246
swoods@mccarthy.ca

mrondeau@mccarthy.ca
Procureurs des défenderesses



SONIA TREMBLAY

Adjointe de Me David Bourgoin
BGA inc. Avocat
67, Sainte-Ursule, Québec (Québec) G1R 4E7
T : 418 692-5137 • F : 418 692-5695
www.bga-law.com

AVERTISSEMENT

Ce document électronique est une communication confidentielle ne pouvant être utilisée que par le destinataire seulement. Si vous n'êtes pas le destinataire, vous êtes prié de ne pas en divulguer le contenu à quiconque, d'en aviser immédiatement l'expéditeur et de le supprimer immédiatement.

NO	500-06-0000893-178
COUR	Supérieure (Action collective)
DISTRICT	de Montréal

SIMON ST-ONGE

Demandeur

c.

APPLE INC.

et

APPLE CANADA INC.

Défenderesses

**DEMANDE POUR PERMISSION DE
REMODIFIER
LA DEMANDE INTRODUCTIVE
D'INSTANCE**

ORIGINAL

BB-8221	ME DAVID BOURGOIN dbourgoin@bga-law.com	N/  : BGA-0215-1
---------	--	---

BGA inc.

67, rue Sainte-Ursule
QUÉBEC (QUÉBEC) G1R 4E7
TÉLÉPHONE : 418 692-5137
TÉLECOPIEUR : 418 692-5695
CASIER 72